



CERCLE D'ÉTUDES HISTORIQUES SUR

LA QUESTION LOUIS XVII

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Adresse Postale : Édouard Desjeux 16, rue Jouffroy d'Abbans, 75017 Paris

**Compte-rendu de la Réunion
tenue le samedi 7 mai 2011
au Restaurant "Le Louis XVII"
40, boulevard Malesherbes, à Paris 8^{ème}**

Étaient présents :

M. Gautier	Vice-président
M ^{me} Pierrard	Trésorière
M. Desjeux	Secrétaire Général

et

M^{mes} Hamann, Huignard, Lescaroux,
M^{elle} de Confevron,
MM. Adjet, Barbanes, Huwaert, de Jenlis, Troussel.

Excusés :

M^{mes} Julie, de La Chapelle, Simon,
MM. Chomette, Duval, Mésognon.

Après le déjeuner habituel, le Vice-président ouvre la séance :

1. ACTUALITÉS

par Jean-Pierre Gautier

• Ce début de l'année 2011 a malheureusement été marqué par deux décès qui nous ont beaucoup affecté : la mère de Monsieur Desjeux et Monsieur Huvet.

Nous avons l'habitude de rencontrer la première lors des journées de nos Assemblées Générales et nous nous souvenons de son amabilité, de sa gentillesse, et de l'intérêt qu'elle portait à nos travaux. Monsieur Huvet membre de notre Cercle depuis 1992 était un homme de très grande culture, non seulement historique mais aussi théologique et la Comédie Française où il avait travaillé aux côtés de nos plus grands comédiens n'avait pas de secret pour lui. Son épouse, Madame Huvet, elle aussi membre de notre Cercle assistait aussi à nos réunions dont des problèmes de santé la tenait éloignée depuis plusieurs années.

Au nom de notre Présidente, du Conseil d'administration et de tous les membres du Cercle, nous tenons à lui témoigner toute notre sympathie ainsi qu'à notre excellent Secrétaire, Monsieur Desjeux dont nous partageons la peine.

Madame de La Chapelle retenue dans ses terres pour des raisons impératives ne sera malheureusement pas des nôtres aujourd'hui mais pense être en mesure de nous accompagner lors de la visite prévue à Vauxhallan.

• L'actualité peut heureusement être plus souriante et la télévision nous a fait participer au mariage à la fois grandiose et fort sympathique du Prince William. L'attachement sincère et émouvant des meilleurs des Britanniques à la Couronne nous a fait rêver et nous a rappelé pour notre France naguère fastueuse le mot des Goncourt lors du décès du comte de Chambord :

« Le comte de Chambord est mort, le règne de Gugusse va commencer ! ».

2. LES RECHERCHES

1. Louis XVII au Vatican

par Marcel Huwaert, extrait du livre « Louis XVII » de Jean de Lathuy (1906-1980)

Il n'est guère de faux Louis XVII qui n'ait assuré avoir été reçu et protégé, secrètement s'entend, par le Pape Pie VI. Ils ont tous plus ou moins suivi leur chef de file, Hervagault, à qui, après l'avoir sacré, le Pape avait fait appli. quer, pour que son identité ne pût être contestée, deux stigmates au fer rouge sur le corps : un à la jambe et, sur le bras gauche, des lettres qui formaient les mots : vive le roi ! L'acte de consécration avait été déposé entre les mains d'une vingtaine de cardinaux témoins du fait (Beauchamp, *Histoire des deux faux Dauphins*, p. 131).

Mathurin Bruneau déclare à son tour : « *Je suis porteur d'une cicatrice représentant le Saint-Esprit qui m'a été faite au haut de la cuisse gauche, lorsque le Pape Pie VI au milieu du conclave me sacra roi de France et de Navarre en 1801* » (J. de Saint-Léger, op. cit., p. 40).

Richemont, lors d'un court séjour à Rome en 1796, fut béni par le Pape (Le Normant des Varannes, op. cit., p. 25). Plus tard, Pie VI lui avait imprimé, lui-même cette fois, une marque sur la jamb. e, en présence de trente cardinaux !

Naundorff devait être, lui aussi, venu à Rome et y avoir été protégé secrètement par le Saint-Père. Il disait même posséder « *la copie conforme d'une pièce en latin le concernant* » et signée : Pius sextus (*Abrégé des Infortunes* édit. 1911 p. 57). Osmond écrivait sans rire : « *Une preuve très sérieuse du séjour du Dauphin à Rome et de ses rapports avec Pie VI, c'est que tous les faux dauphins affirment avec Naundorff ce séjour et ces rapports comme un fait historique dont la certitude s'impose à leur rôle* » (*Le Roi de France* dans *La Légitimité*, II, p. 887).

Lenotre aurait dit à M. Lucas-Dubreton qu'il avait reçu « *de l'archiviste du Vatican une lettre affirmant qu'en 1795 le pape Pie VI s'était, dans une allocution privée, félicité de la délivrance du Dauphin* » (*Revue des Deux Mondes*, mai 1950). Ni Lenotre ni l'archiviste du Vatican n'auraient pu prendre au sérieux un racontar de Lafont d'Ausonne reprenant à son compte un autre racontar d'Hervagault. Ensuite, on sait, comme le dit fort bien M. Hastier rappelant le communiqué de l'Osservatore Romano du 7 avril 1907 (Manteyer, op. cit., p. 1068) que : « *le Vatican a déclaré que jamais et en quelque manière que ce soit, le Saint-Siège n'a encouragé ou favorisé la cause de la survivance, et que, dans ses archives même les plus secrètes, il n'existe aucun document autre que le bref de Grégoire XVI se rapportant à Louis XVII ou à Naundorff qui permettrait de croire à l'évasion du fils de Louis XVI ni à son identité avec Naundorff* ». " L'existence d'un dossier secret sur Louis XVII aux archives pontificales est une fable diffusée par Labreli de Fontaine et dont la ténacité est à toute épreuve (Voyez encore *La Croix* du 23 mai 1962 contenant un nouveau démenti.) C'est pourtant sur cette fable que repose le séjour du Dauphin à Rome.

Un seul Louis XVII est bien venu chez le Pape, et c'est Richemont, mais non à Rome, à Gaète, et cela en 1849. Au cours d'une audience publique, Pie IX avait déclaré : « *Je vous félicite de la preuve de courage et de dévouement que vous avez donnée à votre Prince en l'accompagnant jusqu'ici ; c'est dans le malheur qu'on connaît ses vrais amis. Soyez unis et vous serez toujours forts* ». Dans la bouche du Pape, Votre Prince, c'était évidemment lui-même, et comme me l'avait écrit Mgr Vaes, recteur de Saint-Julien des Belges, Pie IX, réfugié à Gaète recevait tous ceux qui se présentaient, et les paroles qu'on lui attribue « *ont certainement été prononcées par lui, et combien de fois, en ces circonstances tragiques pour le Pape et la Chrétienté* ». Elles s'adressaient aux fidèles venus des diverses régions des états de l'Eglise assurer leur prince de leur loyalisme. Richemont, par un de ces tours de passe-passe dont il a gardé le secret, prétendit que les paroles du Pape le visaient, lui, le Prince, et ses compagnons, Noyer et Roannais ! Le nonce à Paris, Zaccone, et l'ambassadeur de France à Rome, d'Harcourt, remirent bien vite les choses au point. Mais cette petite comédie, aujourd'hui bien oubliée, fit pas mal de bruit en 1849.

C'est une manie invétérée des faux dauphins de s'être obstinés à se réclamer du Pape. Pie VI les sacra, Pie VII refuse de sacrer Louis XVIII et lui fait dire qu'il est un usurpateur. Il lui défend « *d'instituer un service funèbre pour le Dauphin* » (Léon Bloy, *Le Fils de Louis XVI*, p. 107). En fait, seul Grégoire XVI s'est, accessoirement, occupé de l'un d'eux pour le traiter « *d'homme perdu se qualifiant faussement duc de Normandie* ». Et, comme le dit Laurentie : « *Les papes qui ont succédé à Grégoire XVI n'ont jamais cessé de traiter le comte de Chambord en aîné de sa race. A lire les lettres ou brefs qui lui étaient adressés de Rome on sent jusqu'à l'évidence que la question ne se posait même pas pour les Souverains Pontifes* » (*Intermédiaire*, 30 avril 1911, col. 583).

Dans son style entortillé, Foulon de Vaulx loue Léon XIII d'avoir béni Naundorff, post mortem, sa veuve, puis sa fille, puis ses petits-fils. Pie X aurait « *renouvelé toutes les bénédictions passées* » et affirmé le bon droit de « *ses chers Princes* » qui tôt ou tard devait triompher. Au vrai, les descendants de Naundorff n'ont pu qu'interpréter en leur faveur des textes figurant sur une image pieuse et pouvant convenir à tout le monde, prendre pour eux des paroles qui ont une portée générale, exhiber des bénédictions obtenues grâce à la complicité de prélats favorables à Naundorff (Le Normant des Varannes, Louis XVII, p. 408), ou subtilisées aux bureaux du Vatican, qui selon la législation pontificale, qualifient ceux qui implorent ces bénédictions des titres qu'ils se donnent « *sans pour autant les confirmer en leur dignité ni leur conférer aucun droit* » (*Le Gaulois*, 11 octobre 1882, et la *Légitimité*, I, p. 241) (Voir aussi dans *Un Crime Allemand*, p. 210, l'opinion des Naundorff de Hollande à ce sujet). Rappelons seulement que, lorsqu'en 1923, Louis, prince de Bourbon (sic) se fit recevoir par le Pape, (voir son récit dans *Le Crible* de nov. déc. 1923), le communiqué du Vatican parla « *d'un vieillard aveugle se disant petit-fils de Louis XVI* ». On a été jusqu'à mêler Pie XII à la Question Louis XVII. Ainsi, le général Jordan parle de diverses prophéties qui découvrent « *un descendant du petit roi dans la personne du Pape dont le profil bourbonien rappellerait les traits du Grand Condé* » (Louis XVII a-t-il été guillotiné ?, p. 45).

Pour le bon Jean XXIII dont le nez était incontestablement bourbonien lui aussi, il ne semble guère s'être ému de ce que René de Bourbon lui ait fait consulter, pour le rendre naundorffiste, l'immortel et insaisissable dossier secret du Vatican ! (*Miroir de l'Histoire*, mars 1962, p. 300). Pas plus d'ailleurs qu'avant lui Léon XIII ou Pie X ne se sont troublés ou n'ont démenti une Marguerite de la Tour du Pin ou une petite-fille de Martin le Visionnaire allant chez eux renforcer, au cours de suaves audiences particulières, une foi déjà pourtant indéracinable en la Survivance !!

2. Études et Réflexions de Michelle Védrine

d'après ses notes manuscrites présentées par Laure de la Chapelle

Ventôse an II

Février 1794 : curieux changements à la Tour du Temple

Nous sommes en ventôse : Michelle Védrine n'aurait pas voulu d'autre calendrier ! A la fin de nivôse (19 janvier 1794) les époux Simon ont quitté le Temple, après avoir demandé une décharge de leur activité de « précepteurs ».

Trois citoyens vont être les victimes collatérales de ce changement et des travaux qui se poursuivent à la Tour dans « l'appartement du petit Capet ».

Il s'agit de Jean Louis Monnier, de Pierre Joseph Tison, et de Louis Gourlet.

Monnier était depuis le 18 octobre 1793, porte clef en chef du Temple. Curieusement, il est déclaré malade et doit quitter son emploi le 1^{er} ventôse an II (19 février 1794).

Michelle s'est demandé très longtemps s'il n'avait pas été guillotiné, car elle avait trouvé un Monnier parmi les victimes de thermidor. Grâce aux recherches de Maurice Etienne, on retrouva sa trace : son état de santé n'était pas si mauvais, car il vécut jusqu'en 1811. Sa maladie n'était donc qu'un prétexte pour le licencier, prétexte si abusif que les autres employés du Temple protestèrent et se liguèrent contre la nomination du porte clef suivant, Louis Gourlet, qui ne fut nommé que huit jours après le départ de Monnier, le 27 février 1794.

Interrogé par le tribunal révolutionnaire en Germinal, Louis Gourlet, qui pourtant devait accompagner dans l'escalier les ouvriers ou les rares visiteurs prétendit n'avoir jamais rien vu dans la Tour. Le tribunal n'insista pas. Mais le jour même de sa nomination le 27 février, Tison, déjà prisonnier, fut mis au secret absolu (avec défense à quiconque de lui parler sous peine de mort).

Cet ancien serviteur du 3^{ème} étage, celui des princesses, fut interné dans un petit réduit sans fenêtre, pourvu d'un simple éguet (ou jour) donnant sur l'escalier principal. Michelle note ce document de la Commune de Paris du 8 ventôse (26 février) :

« Sur l'observation faite par les commissaires de garde au Temple que les citoyens employés à la Tour pouvaient communiquer avec Tison à travers la porte de sa chambre, le Conseil Général arrête que cette porte sera condamnée ».

Signé Lubin, vice président, Dorat Cubières, secrétaire greffier, pour conforme, Coulombeau.

Il y avait donc eu des bavardages, et on ne peut s'empêcher de rapprocher cette mise au secret absolu du départ du porte clef Monnier.

Tison connaissait parfaitement le Dauphin depuis 1792, année où il était hébergé avec sa femme à l'étage des prisonnières. Il pouvait, d'après Michelle, très bien reconnaître la voix de l'enfant ; et tout changement dans la détention du Dauphin à l'intérieur de la Tour n'aurait eu aucun secret pour lui. Les mesures drastiques prises à son égard, le renvoi de Monnier, montrèrent à tout le personnel qu'il n'était plus question de plaisanter.

Le sort de Louis XVII, à partir de ce moment précis, devenait un secret d'Etat. Et c'était bien l'avis de notre amie Michelle.

3. Le gouffre infernal de l'Aristocratie

par Jean-Pierre Gautier

Voltaire en son temps, avec sa malice habituelle, avait décoché une épigramme à son libraire, qui résumait une situation que nous rencontrons encore souvent de nos Jours :

« J'étais hier matin chez mon libraire Caille

Qui la plupart du temps n'a jamais rien qui vaille ! ».

Heureuse époque où l'on pouvait encore trouver des libraires alors que depuis quelques années même à Paris intra-muros, ces honorables commerces dispensateurs de culture ont été trop souvent remplacés par de froides boutiques le plus souvent désertes, exhibant ça et là des pièces de tissus bizarrement assemblées qu'on aura le plaisir de voir disparaître assez vite compte tenu du prix des baux commerciaux.

A la fin du siècle des lumières ou des incendies, comme on voudra, nos ancêtres étaient beaucoup mieux pourvus. In illo tempore, les libraires, solidement armés d'études classiques, étaient capable de gloser utilement de leur achalandage, ce qui maintenant est devenu très rare sauf dans quelques magasins spécialisés et encore. Quant aux « grandes surfaces », il faut reconnaître qu'il est sûrement difficile de passer du rayon des légumes à celui du bricolage pour atterrir dans la maigre secteur de la librairie. Ce n'est pas une mince affaire que de vendre des salades et nos politiciens en savent quelque chose, mais c'est aussi fort difficile d'inciter un client à lire un livre qu'on n'a pas lu.

A l'époque de la trop fameuse catastrophe, revers de la médaille, les libraires étaient très souvent marqués politiquement, ce qui, comme nous allons le voir pouvait présenter pour eux quelques inconvénients !

L'exemple le plus caractéristique nous est donné par **Gatthey**.

Cette librairie située au Palais Royal Nos 13 & 14, était proche du restaurant Beauvilliers, repaire des rédacteurs des Actes des Apôtres qui après moult réflexions et doctes libations confiaient à Gatthey le soin de publier le fruit de leurs travaux, qui du reste, faisaient la joie de beaucoup de lecteurs, profitant encore d'une liberté qu'on allait bientôt leur ravir, en les envoyant tous par souci d'égalité sur des échafauds fraternellement dressés pour leur éviter des châtiments plus pénibles. Notre libraire devait avoir bien du travail car il répandait à foison non seulement le journal *Les Actes des Apôtres*, mais d'autres journaux royalistes et une foule de brochures contre-révolutionnaires, dont des pamphlets, des libelles etc. Outre la librairie, d'innombrables colporteurs allaient porter la bonne parole d'autant plus méritoire qu'elle était rédigée par des « apôtres ».

Mais quelqu'un troubla la fête. A plusieurs reprises déjà la librairie avait été victime de vandalisme et de plusieurs autodafé de la part d'une charmante populace bien dirigée par les meneurs de l'époque. Les carmagnoles connaissaient sans doute le proverbe : « Quand on veut tuer son chien, on dit qu'il a la rage » car ils ne se privaient pas de qualifier la librairie diffusant cette « bonne presse » dans des termes répétitifs se voulant malveillants :

Antre infernal de l'Aristocratie

Foyer de l'Aristocratie

Gouffre infernal des Aristocrates etc...

Le département de la Police de Paris par un ordre du 14 mai 1790 dépêcha le commissaire Grandin aux fins de perquisitionner la librairie Gatthey et le résultat de cette perquisition fut assez éloquent.

Dans le procès verbal les auteurs incriminés étaient pour la plupart des rédacteurs des Actes des Apôtres :

Le vicomte de Mirabeau (le fameux polémiste surnommé Mirabeau-Tonneau, frère du tribun), Pelletier (sic) le directeur de la revue à qui on avait donné un 1 en trop, **le baron d'Eaubonne**.

Quant aux oeuvres mentionnées on peut citer :

*Le coucher ou la vérité toute nue
La lanterne magique nationale
Le rêve ou la vérité voilée
La moutarde après dîner
La tasse de café sans sucre
le déjeuner de lundy (sic)*

La lettre de Rabelais aux quatre-vingt quatorze rédacteurs des Actes des Apôtres.

Mais Gattey qui était malin mais craignait des exactions encore plus dangereuses publia un avis modéré que n'aurait pas désavoué les Bons Pères :

Il déclara que si il avait vendu comme **marchand** des brochures aristocratiques, il était loin d'en adopter les principes comme **citoyen** !

Mais les jacoquins allaient réagir de deux façons. D'abord par la plume trempée d'un fiel opportuniste et ensuite par des sortes de cérémonies ridicules, parodies religieuses, résurgences douteuses d'un paganisme latent dont on constate encore les traces de nos jours.

Au niveau de la presse, le ton est donné par le **Moniteur** qui dans le numéro du 15 mai 1790 exprime la pensée du politiquement correct de l'époque :

« *La sentence de police qui a défendu à M Gattey, libraire au Palais -Royal, de vendre la déclaration du chapitre de Notre Dame, n'en a pas sans doute arrêté le débit. Une foule innombrable entoure en ce moment la boutique du libraire : on présume que la police y fait faire des recherches. Cette boutique est le repaire de beaucoup d'écrits contre la révolution* ».

Dans la foulée, les 18 & 21 mai, les plumitifs de l'époque se crurent obligés de commettre deux pamphlets virulents suivant la vieille méthode toujours active qui consiste à qualifier d'emblée l'adversaire pour mieux le combattre ensuite, pourrir les prémices pour justifier le développement et la conclusion.

La première brochure fait curieusement référence à l'Enfer notion théologique paradoxale chez des tenants de l'athéisme :

Le gouffre infernal des aristocrates ou l'ancre de Gattey

Le thème de cette œuvre remarquable préfigure les romans terrifiants si en vogue au XIX^{ème} siècle :

Un jeune provincial se trouve initié aux mystères diaboliques de la cabale des noirs c'est à dire des prêtres, par l'**abbé Maury** qui comme chacun savait n'était pas très enclin aux idées nouvelles et **Barbasure**, grand vicaire de Toulouse, personnage probablement mythique et bien antipathique placé là pour les besoins de la cause, à moins qu'il ne s'agisse du surnom d'un personnage véritable ? Enfin pour couronner le tout, le troisième personnage de ce trio infernal se dénomme Séraphin le cadet, premier inventeur des ombres chinoises¹.

On se demande bien ce que viennent faire là les ombres chinoises ? Dans l'esprit de l'auteur les prêtres, la cabale, les ombres chinoises étaient curieusement mêlés, confusion mentale véritable ou feinte pour impressionner au maximum le plus ou moins bon peuple.

Une autre brochure du même tabac parut quelques jours plus tard. Elle était intitulée :

L'Aristocratie du libraire Gattey punie par le peuple ou supplice des Actes des Apôtres

Ce titre était ambigu et impropre car Gattey ne faisait pas partie de l'Aristocratie même si ses productions en découlaient, mais il faisait bien comprendre où l'on voulait en venir !

Enfin les « **Annales patriotiques** » de Carra futur régicide qui finira lui aussi sur l'échafaud ; on trouve les indications suivantes en date du 24 mai 1790 :

« *Hier soir les patriotes du Palais-Royal ont fait un autodafé d'une édition des Actes des Apôtres et de plusieurs autres pamphlets anti-civiques saisis chez le libraire Gattey, dont la boutique est le rendez-vous continuel des aristocrates. Ils ont en même temps chassé du café de Valois une autre tourbe d'aristocrates qui tenaient leurs séances dans ce café, et ensuite ils ont purifié le lieu avec des fumigations de genièvre* ».

De nos jours certains journaux sinistres mériteraient bien ce procédé de purification

Mais déjà, bien avant la 10 août 1792, date de la disparition de la plupart des journaux convenables, les carmagnoles avaient gagné la partie et Gattey trouvant la situation trop dangereuse fit paraître à la fin de ce mois mouvementé de mai 1790 dans le Journal de Paris la note suivante :

« *Le sieur Gattey, libraire au Palais -Royal, annonce qu'il ne prend plus aucune part à l'impression ni à la distribution, des Actes des Apôtres, et dans le cas où il en paraîtrait des numéros avec son nom, ils ne seront ni imprimés, ni vendus par lui* ».

Le destin de Gattey

Une chanson assez récente du groupe Rita-Misouko est intitulée :

« *Les histoires d'amour finissent mal en général* ».

Il en est de même pour les histoires des contemporains de la trop fameuse catastrophe et Gattey ne va pas tarder à subir le sort réservé à la plupart d'entre eux.

Il finira par être traduit devant le tribunal révolutionnaire : 25 Germinal, An II. Les motifs invoqués sont les suivants :

« *Libraire [qui a] tout le temps de la Révolution été le propagateur le plus actif des principes aristocratiques, le plus ardent distributeur de toutes les productions contre-révolutionnaires destinées à empoisonner l'esprit public, a cherché*



Théâtre d'ombres
de Séraphin

¹ Différentes sources citent le théâtre d'ombres de Dominique Séraphin véritable fondateur en France des ombres chinoises. Installé à Versailles il divertit plusieurs fois la famille royale (Wikipedia).

à opérer la contre-révolution dans les colonies en y envoyant tout ce qui pouvait être calomnieux ».

La question posée est la suivante :

« Gattey, libraire de Paris, est-il convaincu d'être le complice de cette conspiration en imprimant, vendant et expédiant pour les colonies des écrits contre-révolutionnaires tendant à l'aviilissement et à la dissolution de la représentation nationale et au rétablissement de la royauté ? »

La réponse est oui. La sentence tombe, Gattey est condamné à mort et immédiatement exécuté.

À l'annonce du jugement, Marie-Claude Gattey, 39 ans, religieuse, sœur du prévenu, a poussé des cris de Vive le roi dans l'enceinte du Tribunal révolutionnaire et proféré des propos tendant au rétablissement de la royauté. Immédiatement arrêtée, elle est guillotinée le lendemain, 26 germinal. On peut voir dans son comportement le désespoir d'une sœur aimante ou l'indice d'un esprit aristocratique déchaîné.

Référence électronique

Annie Duprat, « Un réseau de libraires royalistes à Paris sous la Terreur », Annales historiques de la Révolution française [En ligne], 321 | juillet-septembre 2000, mis en ligne le 21 février 2006, consulté le 01 mai 2011. URL : <http://ahrf.revues.org/180>

Scripta manent : les écrits restent et Gattey ne sera pas le dernier à succomber sous les fourches Caudines du politiquement correct et nous avons tous en mémoire des exemples beaucoup plus récents. La justice d'un temps et le droit naturel sont des notions tout à fait différentes.

4. Quiberon sous la bannière de Louis XVII

par Jean-Pierre Gautier

1. Un débarquement réussi. Une opération ratée :

Il y a déjà quelques années Pierre Nora avait eu l'idée originale et constructive d'élaborer un grand travail historique sur les Lieux de Mémoire en France en donnant à ce concept un contenu très étendu et très contrasté où chacun trouvera sa part compte tenu de la différence des sensibilités.

Dans le champ de cet ouvrage qui fait bien entendu la part belle au régime mis en place après le Second Empire, on trouvera moult analyses politiques, électorales et ejusdem farinae.

On y trouvera aussi des traces de cette Monarchie qui a fait la France, trop limitées certes car le sujet est immense, mais surtout trop neutre, parfois hostile et surtout exempte de ce lien affectif évoqué par certains historiens.

Dans cette perspective qui nous intéresse davantage, Nettement par exemple avait consacré à Quiberon un ouvrage à la fois géographique, voire touristique et surtout historique qui résume fort bien les différentes phases de cette bataille à laquelle on pourrait appliquer la célèbre phrase de François I^{er} après Pavie : « Tout est perdu fors l'honneur ! ».

Comme chacun sait, ou devrait savoir, ces faits héroïques se sont déroulés en Juin 1795 précisément à la période du décès réel ou supposé du Roi Louis XVII.

Une question peut alors se poser : En criant Vive le Roi les Emigrés pensaient-ils au malheureux enfant du Temple ou au futur Roi Louis XVIII, jusque là Régent de fait et de Droit depuis l'assassinat de Louis XVI.

Quelle importance diront ceux qui n'ont jamais eu l'honneur de servir, qui n'ont jamais vu un fusil de près sauf dans les musées ou encore, mais quand on va allègrement se faire trouer la peau on aime assez en général en connaître les raisons et les causes de ses propres engagements.

Par les nombreux récits de ces événements, nous savons que les Emigrés furent accueillis au cri de vive le Roy mais lequel. Hic jacet lepu !! Les témoignages ne sont pas concordants.

Composition des troupes de débarquement:

Escadre Anglaise :

Première division-(d'Hervilly).



Seconde Division (Sombreuil)



Rappels chronologiques :

16 juin 1795 : Départ de Portsmouth de la Première division

23 juin 1795 : Combat naval ;La flotte républicaine perd trois vaisseaux et se réfugie à Lorient

- 24 juin ;1795 : La flotte Anglaise passe devant Belle-Ile
- 25 juin 1795 : La flotte Anglaise se présente devant Quiberon
- 26 juin 1795 : Conférence pour décider du débarquement
- 27 juin 1795 : Débarquement de la 1^{ère} division (d'Hervilly)
- 28 juin 1795 : Dissensions dans le camp Royaliste. Prise de Fort Penthièvre
- 4 au 6 juillet : Contre-offensive de Hoche ;Retraite des Royalistes
- 7 au 16 juillet : Les Royalistes enfermés dans la presqu'île
- 15 juillet : Arrivée de la 2^{ème} division Royaliste (Sombreuil)
- 21 juillet : La reddition
- Juillet et août 1795 : Les commissions mortifères

Proclamation de M de Puisaye : 30 juin 1795:

Proclamation du général en chef de l'armée, au Peuple français.

« Joseph, comte de Puisaye, lieutenant-général des armées du roi, commandant en chef de l'armée catholique et royale de Bretagne, en vertu des pouvoirs à lui donnés par Monsieur, régent de France, au quartier-général de Carnac, le trente juin mil sept cent quatre-vingt-quinze.

» Pourquoi cet intéressant et auguste rejeton de tant de rois, le fils de ce malheureux monarque qui, croyant se confier à l'amour de son peuple, s'est précipité lui-même dans les bras de ses assassins, n'est-il pas proclamé roi, rendu au trône de ses pères et environné de ses gardes et conseils que la nature et la loi désignent ?

Cette proclamation émane et tire ses pouvoirs de Monsieur, Régent de France et elle date du 30 juin. Or le Roi Louis XVII serait officiellement décédé le 8 juin.

La suite parle des droits légitimes du fils de Louis XVI, pourquoi n'est-il pas proclamé Roi etc ...

Donc

- soit Puisaye est de bonne foi et n'est pas encore informé du décès quand il rédige cette proclamation
- soit il est au courant mais ne veut pas ébruiter la nouvelle de crainte de flottements ou pour d'autres raisons
- soit il l'a rédigé depuis longtemps et n'éprouve pas le besoin de changer son texte que nous avons retrouvé dans les Mémoires du comte de Vauban :

*Mémoires pour servir à l'histoire de la guerre de la Vendée par le comte de ***(Vauban) - Paris - 1806.*

Le duc de Castries dans son ouvrage sur les Emigrés donne une précision très intéressante en ce qui concerne les conditions dans lesquelles la nouvelle du décès réel ou supposé de Louis XVII fut connue :

« Quand la nouvelle de la mort de Louis XVII parvint à Vérone, les troupes de Puisaye avaient déjà quitté les rivages de l'Angleterre et le destin avait jeté ses dés ¹ ».

Depuis Vérone le futur Louis XVIII publie un manifeste considéré comme très maladroit mais qui comme le Manifeste de Brunswick a le mérite de dire la vérité :

Qui se sent morveux se mouche, mais toute vérité n'est pas bonne à dire !

Un des membres éminents de notre Cercle nous a communiqué le texte d'un de ses parents qui eut l'honneur de servir dans le fameux Régiment Loyal Emigrants.

Il s'agit du chevalier Berthier de Grandry dont le **Récit sommaire de l'affaire de Quiberon** est souvent cité dans les bibliographies.

Il relate de façon fort précise les différentes étapes de l'expédition, le débarquement des troupes le 27 dès la pointe du jour avec Loyal Emigrants en tête comme toujours et il précise plus loin :

« Nous restâmes jusqu'au soir en position sur le rivage à une demi-lieue de Carnac, et on y proclama l'avènement au trône de Sa Majesté Louis XVIII ».

Ce récit est daté de 1816 ce qui explique sans doute la nuance d'avec la proclamation de Puisaye où il n'était encore

¹ Duc de Castries. *Le Testament de la Monarchie - III - Les Émigrés* - Fayard - 1962 - Page 177.

question que de Monsieur, Régent de France.

Que se passait-il à Vérone ou se trouvait provisoirement Monsieur ?

Le 8 juin, l'événement, qu'il espérait peut-être éviter, le redoutait, se produisit. Le fils de Louis XVI mourut dans le cachot où l'avait séquestré la Convention et martyrisé son geôlier. La nouvelle de sa mort arriva à Vérone le 21 du même mois. Le 21, Monsieur se proclamait roi de France sous le nom de Louis XVIII, et faisait part de son avènement à toutes les cours d'Europe : « L'amitié dont Votre Majesté m'a donné

Ernest Daudet¹ comme beaucoup d'historiens se trompe sans doute quant à la finalité recherchée par Louis XVIII. Ce n'est pas la suppression de son infortuné frère Louis XVI ou encore moins de son neveu le petit Louis XVII qu'il recherchait avant tout, mais l'exercice d'un pouvoir dont il avait tout à fait les qualités nécessaires pour l'assumer comme la suite l'a prouvé.

Dans la longue lignée de nos souverains, Louis XI ou Louis XVIII ne sont peut-être pas les plus sympathiques, ce qui ne les empêche pas d'avoir été les plus efficaces et par suite les plus utiles à la France.

2. Les deux messes

On se souvient des trois messes basses des Lettres de mon moulin et du pauvre Dom Balaguer entraîné par Garrigou *usque ad perditionem gulae causa*. Par contre les pauvres combattants de Quiberon que les carmagnoles devaient bientôt envoyer au Paradis eurent le privilège d'assister à deux messes sauf que ce n'est pas la piété qui fut responsable de cette dualité mais la discorde.

« Une messe solennelle avait été décidée ; Mgr de Hercé devait la dire en plein air, en présence de toutes les troupes chouannes et émigrées : remerciements à Dieu pour l'heureuse traversée, supplication pour la victoire. Elle eut lieu le 28 ; or, seuls les chouans y assistèrent. La musique du régiment de La Châtre prêtait bien son concours, mais tous les régiments à la solde anglaise, entraînés par d'Hervilly, allèrent entendre une autre messe dans l'église de Carnac. Devant Dieu pourtant il ne devait pas exister d'inégalité sociale. Puisaye s'indigna, Mgr de Hercé s'affligea ; d'Hervilly protesta de ses bonnes intentions, l'effet était produit. En vain l'évêque prononça un éloquent discours, en vain Louis XVIII fut proclamé, il n'y eut que de la froideur et des murmures. Triste et fatal présage constatera plus tard Puisaye² ».

Dans toute l'épopée de Quiberon, nous trouvons tout le temps en guise de leitmotiv les erreurs d'Hervilly et le qualificatif d'erreurs est un euphémisme. Erreurs psychologiques, erreurs stratégiques et tactiques allant de pair à chaque fois avec des regrets affichés et probablement sincères mais qui n'arrangent rien. Sa mort héroïque lui évitera certainement le genre d'ennui qu'éprouva plus tard Chaumareix, autre émigré et curieusement rescapé de Quiberon, après le naufrage de la Méduse.

La proclamation de Louis XVIII suivant Gabory fut accueillie avec froideur. En fait ladite froideur provenait sans doute d'une part d'incrédulité. Les paysans de Bretagne avaient sur leurs drapeaux le nom de Louis XVII et étaient certainement mal informés et d'autant plus sceptiques quant à sa mort supposée.



¹ Ernest Daudet - *Histoire de l'Émigration - De la prise de la Bastille au 18 fructidor*. p 284.

² Gabory : *L'Angleterre et la Vendée*. Collection Bouquins. Laffont 1989. Pages 1192 & 1193.

Une source indépendante est constituée par Abel Hugo qui dans son grand ouvrage complet et précis : *La France Militaire* fait mention du nom de Louis XVII.

Débarquement des émigrés à Quiberon. — Il avait été décidé que l'expédition prendrait terre près de Quiberon, où Georges Cadoudal s'était porté avec un corps insurgé, et dont la côte n'était pas gardée. Le 27 juin, au point du jour, Puisaye, avec son état-major et 12 à 1,500 émigrés, commandés par d'Hervilly, furent débarqués au moyen de bateaux plats et en bon ordre sur la plage de Carnac, entre la presqu'île de Quiberon et le golfe du Morbihan. Cette opération était achevée à onze heures, et d'Hervilly, enivré d'avance, comme ses compagnons, par l'espoir d'un succès dont il n'avait pas la modestie de douter, prit gravement possession de la France au nom de Louis XVII. Ensuite il établit son quartier général à Carnac. Le reste de la première division fut mis à terre le lendemain avec les armes et munitions de toute espèce, pour habiller, nourrir et équiper les insurgés. L'adjutant général Romans sortit d'Auray avec 250 Républicains et essaya vainement de s'opposer à ce débarquement.

Le frère aîné du grand poète prête à M d'Hecquevilly un enthousiasme que beaucoup n'ont pas remarqué, bien au contraire !

Par contre il semble minimiser le nombre des émigrés énoncé ailleurs à la hauteur de 3600 et non pas de 1500.



MÉMOIRES
SUR
L'EXPÉDITION DE QUIBERON,
précédés d'une
NOTICE SUR L'ÉMIGRATION DE 1794 ;
ET
SUR LES TROIS CAMPAGNES DES ANNÉES 1792, 1793, 1794.
Par L. G. de Villeneuve-Laroche-Barnaud,
CHEF DE BATAILLON, CHEVALIER DE L'ORDRE ROYAL ET MILITAIRE DE SAINT-LOUIS, UN DES PRISONNIERS ÉCHAPPÉS AU MASSACRE DE QUIBERON.

..... Qu'on que m'importe moi !
Et qu'on que m'importe moi !

DEUXIÈME ÉDITION.



PARIS.

CHEZ C. J. TROUVÉ, IMPRIMEUR-LIBRAIRE,
RUE DES FILLES-DU-CALVAIRE, N. 25.

1824.

Le général en chef fit aussi envoyer aux postes, et afficher dans tous les lieux occupés par l'armée, une proclamation dont il avoit apporté de lui un grand nombre d'exemplaires imprimés, et de laquelle il présentoit aux Français le tableau terrible des maux qu'ils avoient soufferts et ceux qu'ils souffroient encore sous des gouvernemens illégitimes. Il invitoit à se réunir, citoyens et soldats, aux rois pour rétablir sur le trône la dynastie des Bourbons, qui, pendant quatorze siècles, avoit régné sur la France avec tant de gloire.

Cette proclamation avoit été faite au nom de Louis XVII, et ce ne fut que dans la traversée qu'on apprit la mort de l'auguste enfant, arrivée le 8 juin 1795. L'avènement de S. M. Louis XVIII fut donc annoncé par une cérémonie aussi solennelle que la circonstance le comportoit. Toutes les troupes descendirent sur le bord de la mer; elles se rangèrent en bataille et formèrent un grand carré, au milieu duquel on dressa une tente en forme de *reposoir*. Toute la population des environs accourut prêter un hommage sincère au nouveau Roi de France. M^r l'évêque de Dol célébra la messe sous la tente, prononça ensuite un discours, à la fin duquel plus de dix mille voix réunies firent entendre le cri français: *Le Roi est mort: vive le Roi!* Le prélat bénit ensuite les drapeaux que des détachemens de chaque corps, précédés de la musique, vinrent déposer au pied des autels.

Donc en résumé, M de Puisaye avait rédigé son texte avant de partir d'Angleterre et c'est seulement pendant le trajet de l'expédition que la nouvelle du décès officiel lui parvint. Reste à savoir par quel moyen ?

Cela ne semble pas l'avoir empêché de communiquer sa proclamation dans le texte initial au nom de Louis XVII. Aurait-il eu un doute ? L'important était de mobiliser les troupes de l'intérieur au plus vite et aussi de souligner qu'il s'agissait d'abord d'une intervention Française et non d'une offensive étrangère.

La question d'un débarquement facilité par l'étranger n'a jamais été très bien vue. On se souvient de certains manuels d'histoire scolaires qui tout de suite après la seconde guerre mondiale donnaient une place très grande et justifiée du reste à la 2^{ème} DB et n'insistaient guère sur l'intervention Américaine et encore moins Anglaise.

En ce qui concerne l'opération de Quiberon, il en était déjà de même au niveau des mentalités avec encore plus de prévention contre les Anglais ; c'est pourquoi Puisaye avait bien eu soin de préciser dans sa proclamation que ses pouvoirs provenaient de Monsieur, Régent de France:

De son côté, Puisaye lançait, de son quartier général, une proclamation où, pour ne point paraître l'instrument de l'étranger, il prenait le titre de « commandant en chef de l'armée catholique et royale de Bretagne, en vertu des pouvoirs à lui donnés par Monsieur, régent de France. » Mais lui-même nous apprend que cette proclamation, rédigée quand le fils de Louis XVI vivait encore, avait été soumise à l'examen et à la révision des ministres anglais¹

3. La désastreuse dualité de commandement :

L'explication de l'historien survivantiste Adolphe Lanne semble plausible encore que dans sa simplicité manichéiste elle n'est sans doute pas assez complète pour embrasser la totalité d'un problème bien complexe :

Révolution (cf. le compte rendu de la *Revue*, VI, 718), il nous a donné le *Mystère de Quiberon* (Paris, Dujarric, 1904; in-18, xx-418 p.) où il explique l'échec de l'expédition de Quiberon par les manœuvres du comte de Provence pour faire croire à la mort de son neveu. La nouvelle de cette mort arriva à l'armée royaliste pendant qu'elle était en mer; mais beaucoup restèrent incrédules; une scission se déclara entre ceux qui voulaient croire à la mort et servir Louis XVIII, et ceux qui voulaient croire à l'évasion et rester fidèles à Louis XVII. D'Hervilly travailla pour le premier, Puisaye pour le second. Cette divergence entre les chefs, l'attitude de D'Hervilly, « le système de contre-ordres et faux ordres poursuivi avec un acharnement méthodique », tout cela fit échouer l'expédition, tout cela est l'œuvre du comte de Provence et de ses partisans. La méthode de M. L. consiste surtout à considérer comme évidents et à affirmer avec assurance les faits qui doivent confirmer sa thèse. Ainsi,

¹ Louis Blanc. *Histoire de la révolution française* T 12 - Page 390 via Gallica.

4. **Le résultat : Bagatelles pour un massacre**

Le chevalier Berthier de Grandry a relaté dans quelles circonstances quasi-miraculeuses il a été sauvé par un officier dont il ignora toujours l'identité. Les dames d'Auray furent aussi très secourables pour des Emigrés en fuite qui risquaient la mort.(cf. M de La Gournerie)

5. **Conclusion**

On a souvent parlé de désastre à propos de Quiberon : désastre stratégique, désastre tactique, voilà pour les Emigrés

Pour les carmagnoles, on peut sans doute parler de victoire mais compte tenu de sa conclusion, une forfaiture suivie de massacres systématiques, une victoire qu'on peut aussi qualifier d'amère !

A travers les multiples témoignages, il faut quand même reconnaître un élément essentiel qui semble souvent un peu trop perdu de vue par les historiens. Que ce fut pour Louis XVII présumé mort ou encore vivant en réalité ou pour Louis XVIII, les valeureux combattants de Quiberon, Emigrés ou Chouans, combattaient pour le Roi et les familles de ceux qui étaient à Quiberon peuvent s'enorgueillir à juste titre de ce passé prestigieux et souvent payé très cher.

Il leur a fallu 20 ans et une suite de malheurs inouïs pour voir enfin triompher leur noble cause ramenant une prospérité de 15 ans, trop brève hélas pour eux mais aussi pour la France.

5. **L'étrange énigme de Madame Royale**

par Renée Lescaroux

Par un arrêté du 13 juin 1795, les membres du Comité de Sécurité Générale, en accord avec le Comité de Salut Public, décidèrent qu'une femme serait placée auprès de la fille de Louis Capet pour lui servir de compagne.

Plusieurs candidates se mirent sur les rangs, dont Renée Élisabeth Madeleine Hilaire de la Rochette, fille de Robert Alexandre Hilaire de la Rochette, ancien trésorier général du gouvernement français au Québec.

Renée Hilaire de la Rochette, épouse Bocquet de Chanterenne, fut retenue en raison de l'excellence des références fournies mais aussi en compensation d'une créance incomplètement payée à son père. Elle prit son service le 15 juin 1795 auprès de Madame Royale et apporta à celle-ci aide et réconfort.

Madame Royale avait été réduite par les révolutionnaires à la portion congrue : peu de bois de chauffage en hiver, elle avait donc des engelures. Une nourriture insuffisante et de mauvaise qualité, elle avait une grosse dartre sur chaque joue ; pas de vêtement, elle vivait avec une vieille robe trop petite et trop courte. Par ailleurs, elle n'avait pas le droit d'avoir de l'encre, des plumes et du papier, seulement quelques livres sans intérêt lus mille fois et un ouvrage de dames qu'elle défaisait aussitôt terminé pour le recommencer. Elle avait vécu de cette façon depuis la mort de Madame Élisabeth, les gardiens n'avaient pas le droit de lui parler, certains gardiens l'insultaient, d'autres étaient parfois ivres. Nul n'avait le droit de lui donner des nouvelles de sa famille.

Madame de Chanterenne reçut l'autorisation des gouvernants d'améliorer toute la situation de Madame Royale qui devait être échangée contre des prisonniers français à Vienne. Mais l'Empereur avait refusé Madame de Chanterenne pour accompagner Madame Royale et celle-ci fut obligée finalement d'accepter Madame de Soucy dont elle se méfiait. Nous pouvons nous demander par quel moyen Madame de Soucy avait obtenu cette faveur alors que Madame Royale avait indiqué, à défaut d'avoir l'autorisation d'être accompagnée par Madame de Chanterenne, la présence de Madame de Sérent. Eh bien, c'est tout bonnement son frère Mackau par ses bonnes relations et ses intrigues auprès des révolutionnaires qui avait obtenu cela. Au moment du départ, Madame Royale se jeta dans les bras de Madame de Chanterenne et lui remit, à l'insu de tous, un paquet de feuilles contenant les événements de la Tour du Temple qu'elle avait rédigé pendant le deuxième semestre 1795. Ce texte contient bien entendu les événements que Madame Royale a vu et vécu elle-même, mais en même temps un grand nombre d'informations de seconde main. Le sort de sa mère, de Madame Élisabeth, la mort de l'enfant du Temple qu'elle appelle son frère, tout cela lui a été rapporté soit par Madame de Chanterenne, soit par Madame de Tourzel et d'autres visiteuses.

Dans l'ensemble, son récit, bien écrit et très émouvant, est copie conforme à la thèse officielle. Madame de Chanterenne y est sans doute pour beaucoup car elle avait des instructions et son mari une situation dans un service de police. Plus tard, pendant l'exil en Courlande, Cléry a demandé à Madame de Chanterenne de prêter le mémoire à la Duchesse d'Angoulême en vue d'un projet de rédaction plus vaste et vers 1801 le mémoire lui avait été rendu comme souvenir. Madame de Chanterenne a aussi demandé la permission de publier le mémoire lors de la publication du *Cimetière de la Madeleine* pour redresser un peu la situation mais la Duchesse d'Angoulême lui a conseillé ou de le brûler ou de le cacher et toute sa vie, Madame de Chanterenne a gardé le mémoire pour elle et l'a finalement transmis à son fils.

Le Figaro n° 183 du 26 novembre 1867 nous apprend qu'un procès vient de se plaider au Mans devant la police correctionnelle concernant une plainte déposée par Monsieur de Chanterenne à l'encontre des demoiselles Sophie et Sabine Mesnard en détournement de l'héritage de son père. La famille de Chanterenne avait montré un grand dévouement à la famille royale. La grand-mère du plaignant avait suivi dans la prison du Temple la princesse Marie-Thérèse. C'est ainsi que s'explique la possession des autographes et manuscrits contenus dans un antique coffret d'ébène aux incrustations de



Les fusillés de Quiberon. Musée de Dinan

nacre ; c'est ainsi que s'explique également une pension faite par Monsieur le comte de Chambord à Monsieur le comte de Chanterenne.

Disons d'abord que ces demoiselles sont âgées, Sophie, de soixante quatre ans, la cadette, Sabine, de 58 ans. Elles habitaient Brest, et ruinées par des revers de fortune, elles avaient cherché des ressources dans la location d'une maison meublée. Il y a une vingtaine d'années, elles eurent pour locataire, ami et amant M. de Chanterenne dont le bataillon était en garnison à Brest. Un jour, Monsieur de Chanterenne recueillit deux petits héritages montant ensemble à 120000 francs. Le fils de Monsieur de Chanterenne demande aux demoiselles Mesnard qui aujourd'hui ont les mains remplies de valeur d'expliquer leur possession.

Dans son testament, le commandant de Chanterenne avait légué aux demoiselles Mesnard la quotité disponible. Ces dames ont manifestement interprété cette formule de la loi en s'appropriant tout ce qu'avait laissé leur ami et amant, même sa croix d'honneur et son anneau de mariage que le fils demande de se faire restituer par jugement.

Sur ordre de Monsieur le Président du Tribunal, on ouvre le coffret contenant les mémoires de la Duchesse d'Angoulême. Il y a un premier cahier en papier épais, très jaune ; il est écrit et signé de la main de Marie- Thérèse-Charlotte de France, et contient la relation de la captivité au TempleJusqu'à la mort du Dauphin. Ces mémoires, on le sait, ont été publiés dans la collection Beaudoïn, à la suite des mémoires de Cléry. On trouve aussi dans ce coffret, une lettre écrite toute entière de la main de la Dauphine, un cachet aux armes des de Chanterenne, et des papiers concernant cette famille.

Sabine Mesnard, pressée de s'expliquer comment et pourquoi elle a conservé ces papiers précieux et ce cachet, prétend qu'elle attendait de voir Mademoiselle de Moissac pour lui remettre en main propre ce dépôt sacré. Monsieur le procureur impérial Quesnay de Beaurepaire, s'associant à la plainte de Monsieur de Chanterenne, demande au tribunal de l'accueillir et de réprimer une spoliation qui pour lui n'est pas douteuse.

Maître Pèlerin, du barreau du Mans et Emion, du barreau de Paris, présentent la défense. Le tribunal a condamné Sophie et Sabine Mesnard chacune à 6 mois d'emprisonnement et 500 frs. d'amende, pour s'être emparées des Mémoires de Madame la Duchesse d'Angoulême, de porcelaines, de registres et de papier de famille appartenant à la succession de Monsieur de Chanterenne, et a en outre fixé à trois mois la durée de la contrainte par corps. Sur les autres chefs, les prévenues ont été renvoyées de la plainte. Fin de la citation du *Figaro*.

C'est vers 1880, que le petit-fils de Madame de Chanterenne, auteur du procès contre les demoiselles Mesnard, a remis le manuscrit de Madame Royale au comte de Chambord. Et la duchesse de Madrid, épouse de don Carlos, en a hérité au titre de la succession du comte de Chambord.

Revenons un peu vers l'époque de la Restauration. La 1^{ère} édition des écrits de la Duchesse d'Angoulême date de 1817 et parut en in-go sous le titre « *Mémoires particuliers, formant avec l'ouvrage de M. Hue et le journal de Cléry l'histoire complète de la captivité de la famille royale à la tour du Temple* », chez Audot, libraire, rue des Mathurins St Jacques, Paris. Cette plaquette était ornée d'une vue gravée de la Tour du Temple et d'un plan teinté de l'enclos. L'auteur demeurait anonyme. Ce mémoire n'était plus écrit à la première personne et on pouvait y remarquer quelques formules doucereuses au sujet du Roi et de la Reine, bien dans l'habitude de Louis XVIII. Aucun doute que le mémoire, après une légère correction avait été publié avec l'accord du nouveau Roi, assez content de la tournure officielle des événements selon les révolutionnaires. Pour d'évidentes raisons de discrétion, l'anonymat de la Duchesse d'Angoulême avait dû s'imposer.

Cette version que nous pouvons donc appeler la version officielle, fut publiée les mois suivants en langue allemande à Berlin chez Duncker und Humblot. La même année, un éditeur à Montpellier tirait 900 exemplaires d'une « copie ». L'ouvrage avait été mis en vente au profit des orphelines de Montpellier. A la demande de la Duchesse d'Angoulême le ministre de la Police générale du royaume fit retirer de la vente l'édition presque entière.

Mais qui avait copié l'original ? Apparemment, à l'époque, plusieurs copies étaient en circulation.

En 1823, parut chez Egron, le « *Récit des événements arrivés au Temple depuis le 13 août 1792 jusqu'à la mort du Dauphin Louis XVII* ». Le titre portait l'écusson fleurdelisé. Le nom du libraire Audot, qui était à l'origine de l'édition de 1817, figurait sur le titre, mais sur la couverture apparaissait celui d'Egron. Egron, c'était l'imprimeur de Monsieur le Duc d'Angoulême, l'époux de la princesse. Sur le verso du faux titre apparaissaient le nom et l'adresse de l'imprimeur : Firmin Didot, imprimeur du Roi, rue Jacob, n° 24 La presque totalité de l'édition fut saisie et détruite. D'après l'enquête menée à l'époque, l'indélicat copiste était Madame de Soucy, fille de Madame de Mackau. Monsieur André Castelot pensait que Madame de Soucy s'était procurée cette copie par un moyen frauduleux. Monsieur Louis Hastier tient plutôt à une remise par la Duchesse d'Angoulême à titre de souvenir, dont elle n'aurait pas prévu les conséquences. Mais la Duchesse d'Angoulême était une personne tout à fait censée et je tiens personnellement pour la thèse de Monsieur Castelot.

Nous ne pouvons pas résoudre l'énigme de Madame Royale sans faire référence à « l'affaire du médecin » qui durera de 1833 jusqu'au décès de la Duchesse d'Angoulême. En arrivant à Vienne, Madame de Soucy fit le plus grand tort à Marie-Thérèse. Elle réussit, en effet, à brouiller les cartes, à s'agiter outre mesure, à dévoiler à l'Empereur les projets de mariage entre Madame Royale et le Duc d'Angoulême, tant et si bien qu'elle reçut l'ordre de quitter l'Autriche. Dans un premier temps elle fut expulsée de la Hofburg, et le malheureux Hue avec elle ; Hue, surveillé et espionné par la police fut contraint d'aller loger à l'auberge avec le diable fait femme, autrement dit avec la marquise de Soucy qui était tombée follement amoureuse de lui et le clamait à tous les vents. Même une lettre très sèche de la part de Madame Royale ne faisait aucun effet ; elle retardait sans cesse son départ.

Madame Royale avait une correspondance avec son oncle Louis XVIII à Vérone. Elle s'était rendue compte que les lettres étaient lues dans le cabinet noir. Mais elle devait lui apprendre un renseignement important. Le Cardinal de la Fare avait proposé de faire porter ce renseignement à Bâle d'où un représentant de Louis XVIII le porterait au Roi. Hue a donc été chargé d'instruire la Marquise de Soucy et de la faire partir pour Bâle, chargée d'une mission. Madame de Soucy a apparemment rédigé ce qu'on lui avait confié dans une lettre qu'elle a envoyée à une amie. Sa mission était verbale ou lui avait-on confié une lettre cachetée qu'elle avait réussi à ouvrir et à refermer ? Les deux choses sont possible. Nous ne connaissons pas le nom de l'amie mais nous savons qu'elle était une cliente, désargentée, du Docteur Lavergne.

C'était donc au début un chantage à trois concernant la publication d'un ensemble de deux écrits: d'une part le manuscrit acquis frauduleusement et d'autre part un message pour Louis XVIII dont elle avait eu connaissance dans une mission confidentielle. Le manuscrit de Madame Royale, examiné à la loupe par tous les historiens, ne peut en aucun cas

donner lieu à chantage. Mais le manuscrit publié en même temps qu'une lettre « otographe » dont le contenu était totalement contraire à un événement du Temple qui passait pour la version officielle, ce n'était plus du tout la même chose. Les révélations sur « les événements extraordinaires » auraient fait l'effet d'une bombe et auraient entraîné de graves conséquences pour la Famille Royale. La cliente du Docteur Lavergne et amie de Madame de Soucy avait fini par mourir mais les documents étaient entre les mains des deux survivants. De 1833 à sa mort, soit presque durant 20 années, la Duchesse d'Angoulême fut littéralement empoisonnée par l'affaire. Elle payera des sommes considérables pour faire taire le médecin et acheter son silence. Non content de recevoir de l'argent pour son chantage, le Docteur Lavergne réclamera également le titre de « médecin de Madame la Dauphine » et plus tard une rente viagère. « *Si dès les premiers jours que j'ai eu connaissance de l'affaire, écrivait-il à Charlet je l'avais laissé vendre au gouvernement j'aurais eu des sommes considérables...* ». La mort de la Duchesse d'Angoulême mettra fin au chantage.

Mais d'après André Castelot, le secret du Temple n'est justement pas le seul secret de l'orpheline du Temple. Dans le manuscrit original du « Journal » qu'il ne faut pas confondre avec le récit de la captivité et dont la rédaction date de Mitau, on peut lire une étrange annotation de la main de Louis XVIII. Au sujet de Varennes, Madame Royale parle de Fersen qui réussit à faire sortir Louis XVI et sa famille des Tuileries et à conduire les fugitifs jusqu'à Bondy. Le Roi écrit en marge : tout cela est vrai et pour « mille raisons » que ma nièce elle-même ignore et, « *je l'espère ignorera toujours* », il est à propos qu'elle montre de l'intérêt pour un homme qui, « ce jour là » montra tant de dévouement.

Louis XVIII, plus tard, a peut-être dévoilé ces « mille raisons » en révélant à sa nièce - à tort ou à raison - que Fersen était le père de Louis XVII. Nous ne savons pas, et avons aucun moyen de savoir s'il s'agit d'un secret réel ou imaginaire car l'attitude de Provence avant la Révolution était plus que suspecte et beaucoup de gens se souvenaient de son regard sournois. Mais d'une part c'était un secret bien commode qui excusait l'absence de recherche sous la Restauration et d'autre part donnait la garantie à Louis XVIII de garder le trône. Et c'est aussi une explication plausible quant à l'étrange comportement de la fille de Marie-Antoinette. Le droit dynastique est le droit divin. Elle n'avait aucun moyen de prouver le contraire et ne pouvait pas passer outre.

Sources : André Castelot - Louis Hastier - Wikipédia - Archives du Figaro.

3. ACTUALITÉS MÉDIATIQUES

par Jean-Pierre Gautier (en l'absence de notre chroniqueuse habituelle, Claude Julie)

Il n'est pas dans mes intentions de piétiner les brisées de Madame Julie dont les intéressantes rubriques contribuent aux charmes de nos réunions, mais plus simplement en son absence de signaler à votre attention des ouvrages susceptibles de vous intéresser.

📖 Tout d'abord et à sa demande, quelques mots sur les éditions du Gui. Les ouvrages publiés par cette maison d'édition présentent un double intérêt et un inconvénient. Ils comblent à la fois les amateurs d'Histoire et les bibliophiles compte tenu de leur fabrication à l'ancienne qui hélas se fait très rare aujourd'hui. Bien entendu les prix sont en rapport avec la qualité. Citons quelques ouvrages spécialisés :

Les chevaliers de la table ronde
Le grand Trianon
L'armorial du Premier Empire etc.

Signalons en particulier un livre intitulé Versailles - les salles des croisades dont le sujet qu'on aurait pu croire terminé depuis des siècles demeure étrangement d'actualité !

On pourra consulter leur site internet : <http://www.culture-cadeaux.com/tous-les-livres-c-713.html>

📖 Signalons également un très bel ouvrage récent concernant le Centenaire des Éditions Gallimard et par suite traitant des écrivains illustres publiés par cette grande maison d'édition. Cet ouvrage collectif très bien illustré comporte un certain nombre de chapitres explicatifs comme celui d'Hervé Serry du CNRS qui garantissent la haute tenue de cette publication qui ravira les amateurs de littérature. <http://www.gallimard.fr/centenaire/>

📖 Enfin, pour ceux qui n'en n'auraient pas eu connaissance, je souhaite attirer l'attention des membres du Cercle sur un livre déjà ancien qu'on trouve encore dans le commerce et plus sûrement dans les bonnes bibliothèques. Ce travail en trois gros volumes sous la direction de Pierre Nora de l'Académie Française est intitulé : Les lieux de Mémoire. (Gallimard 1997) Les articles rédigés par des spécialistes constituent une synthèse du patrimoine mémoriel de notre Pays.

Même si certains points de vue sont fort discutables ils n'en constituent pas moins un support culturel important dont les futurs candidats à la présidence de la république auraient intérêt à s'inspirer ! Il a le mérite de souligner et même parfois de révéler des éléments importants, constitutifs des mentalités Françaises.

Et en conclusion je me fais un devoir de citer Cicéron : Si vous possédez une bibliothèque et un jardin, vous avez tout ce qu'il vous faut.

La séance est levée à 17h00

Le Secrétaire Général



Édouard Desjeux